Symbo Etablissement Public Territorial du Bassin de l'Or — Contrat Bassin de l'Or Symbo	**Comité du Bassin de l'Or** Etat d'avancement du Contrat grand cycle de l'eau sur le bassin versant de l'étang de l'Or.

Compte rendu de la réunion

Mardi 28 novembre 2023, à Lunel

Invités et participants (41) : cf liste annexée en fin de compte-rendu

Le diaporama support des interventions résumées ci-après est disponible au lien ci-après :
http://www.etang-de-l-or.com/uploads/file/Eau/Contrat_gdcycle/copil/231128_Comite-BVOR_Contrat2022-24_VF_web.pdf

Rappel des comptes-rendus des Comités du Bassin de l'Or précédents (2022) :
http://www.etang-de-l-or.com/uploads/file/Eau/Contrat_gdcycle/copil/2022_COMITE-BVOR_COPIL-26avril_CR_VF.pdf
http://www.etang-de-l-or.com/uploads/file/Eau/Contrat_bassin/COMITE-BVOR_COPIL-27janv2022_CR_VF.pdf

Ordre du jour :

1. Introduction : un Contrat inclus dans une feuille de route à l'horizon 2030 1
2. Une Stratégie d'adaptation au changement climatique pour le Bassin Rhône-Méditerranée 2
   Echanges entre les participants du Comité 3
3. Le contenu prévisionnel du Contrat 2022-2024 et état d'avancement global 3
   Echanges entre les participants du Comité 4
4. Retours d'expériences de porteurs de projets : 3M, Symbo, POA, Lunel 5
   Renaturation de la moyenne vallée de la Cadoule 5
   Entretien du Nègues-Cats 6
   Un programme d'actions concerté pour le marais de Plagnol 6
   Stratégie foncière sur le Bassin de l'Or 7
   Filets à macrodéchets en cours de développement aux exutoires urbains 7
   Désimperméabilisation de toutes les cours d'écoles de la Ville de Lunel 7
5. Conclusion de la réunion : bilan du Contrat et perspective de l'émergence d'un SAGE 8

1. Introduction : un Contrat inclus dans une feuille de route à l'horizon 2030

Mme Patricia MOULLIN-TRAFFORT, Présidente du Symbo et du Comité du Bassin de l'Or, ouvre la réunion. Elle remercie la Mairie de Lunel pour son accueil et souligne la présence des 4 EPCI dont les vice-présidences de la Métropole de Montpellier et du Grand Pic Saint Loup, ainsi que de l'Agence de l'Eau, avec notamment Mme Elise GARCIA présente à la tribune.

Patricia MOULLIN-TRAFFORT rappelle que ce Comité du Bassin de l'Or est élargi aux communes du bassin versant depuis le début de ses rassemblements en 2015. Ce Comité avait été institué par arrêté préfectoral pour suivre l'élaboration et le bon déroulé du Contrat du Bassin de l'Or 2015-2019, puis de son évaluation. Depuis 2020, il a porté la réflexion prospective pour définir les suites à donner à ce Contrat, à l'horizon 2030. Ce Comité a ainsi poursuivi son évolution vers une véritable instance de concertation et d'orientation globale de la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'étang de l'Or.

Elle poursuit en rappelant que les milieux aquatiques du Bassin de l'Or présentent un état qui demeure globalement dégradé ; et ce malgré plus de 20 ans d'action territoriale pour la gestion de l'eau, dynamisée notamment par les deux « Contrats » qui se sont succédés sur la période 2000-2020. Elle récapitule la feuille de route à l'horizon 2030 établie par ce Comité il y a près de deux ans. Celle-ci prévoit de poursuivre la dynamique d'actions engagées pour la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques, au travers d'outils du type « Contrats » qui facilitent l'accès aux cofinancements publics ; mais aussi de doter le territoire d'une stratégie de long terme, dans le cadre d'une démarche territoriale plus ambitieuse, pour élaborer collectivement un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Le premier jalon prévu par cette feuille de route a été franchi il y a tout juste un an, à Mauguio, par la signature d'un nouveau Contrat, le Contrat Grand Cycle de l'eau du Bassin de l'Or 2022-2024.

Ce Contrat, très court et restreint thématiquement, est aujourd'hui déjà parvenu à mi-chemin de sa durée de mise en œuvre. Ce Comité vise principalement à en partager l'état d'avancement.

Pour cela, l'ordre du jour prévoit d'illustrer la richesse de ses actions en donnant la parole à différents maîtres d'ouvrage, que la Présidente remercie pour leur implication dans ce Contrat ainsi que pour leur intervention dans la suite de cette réunion. Elle appelle l'ensemble des porteurs de projets ainsi que les cofinanceurs partenaires du Contrat à continuer leur mobilisation l'an prochain sur cette dernière année de réalisation du programme d'actions.

En premier lieu et avant d'entrer dans le contenu de ce Contrat, elle annonce un préambule confié à l'Agence de l'Eau consacré au contexte du changement climatique que nous vivons tous, en particulier avec ces deux années consécutives de sécheresses qui mettent à mal la disponibilité en eau pour les usages comme pour les milieux aquatiques. Ces constats ne font que renforcer les alertes successives du GIEC sur la rapidité du changement climatique et ses effets dont les premiers sont désormais observables sur la ressource en eau. Et notre territoire n'y échappe pas ! Dans ce contexte, il est plus que jamais nécessaire d'adapter nos actions, « d'agir plus vite et plus fort ! » pour reprendre les mots de l'Agence de l'eau, qui se dote actuellement d'un nouveau Plan d'Adaptation au Changement Climatique (2024-2030) à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée.

Enfin, elle annonce que ces présentations assurées par les différents partenaires du Contrat seront ponctuées de temps d'échanges avec chacun d'eux.

2. Une Stratégie d'adaptation au changement climatique pour le Bassin Rhône-Méditerranée

Présentation de Mme Elise GARCIA, Agence de l'Eau (supports visuels 7 à 17) :

qui annonce que l'Agence de l'Eau prévoit d'adopter la version définitive de ce plan d'adaptation au changement climatique le 8 décembre à Lyon : cette présentation est donc une avant-première ! Cette stratégie d'adaptation fait suite à un premier plan datant de 2014, qui était axé sur la sensibilisation et les connaissances. Ce second plan priorise l'action, avec 30 défis pour agir plus vite, plus fort, sur les territoires.

Elle expose les évolutions climatiques déjà observées (1960-2020) et prévisionnelles (projection 2050). Elle explicite qu'une augmentation de température de l'air a des effets sur la température de l'eau, avec des conséquences sur la faune et la flore. Elle aura aussi un effet sur l'assèchement des sols, qui devient un nouvel enjeu pour l'Agence de l'Eau. La limite pluie-neige devrait remonter d'environ 800m : sans fonte des neiges, les débits d'étiages du Rhône vont continuer à décroître (-35% en 2050 par rapport à 1960).

Ce plan de l'Agence de l'Eau prévoit un panier de solutions, des cartes de vulnérabilité, rassemblés dans une stratégie compacte de 15 pages, qui sera largement diffusée très prochainement.

Echanges entre les participants du Comité

Mme Jacqueline MARKOVIC, conseillère départementale, demande si les projections présentées intègrent les dernières données climatiques de 2023, année qui a battu plusieurs records de température. Elle interroge sur ce que signifie le chiffrage d'augmentation de l'assèchement des sols, et sur le défi portant sur les économies d'eau en agriculture dans les territoires dits en déséquilibre.

Elise GARCIA répond que ces chiffres-clés à horizon 2050 reposent sur les projections du Giec, sans intégrer les relevés réels post 2020. L'assèchement des sols de +18% à +37% depuis 1960 estime la perte d'humidité par unité de surface sur le bassin Rhône-Méditerranée (et non l'étendue de surfaces asséchées). L'économie de 100 Mm^3 s'intègre dans des Plans de Gestion de la Ressource en Eau, établis sur les territoires où la ressource en eau est déficitaire et nécessite donc une action prioritaire.

M. Joël RAYMOND, DREAL, considère que le changement climatique constitue un 3e grand enjeu pour l'Agence de l'Eau, qui s'ajoute aux gestions de la qualité et la quantité de l'eau, ainsi qu'à la lutte contre l'effondrement de la biodiversité. Il interroge sur les modalités de concrétisations locales : le 12e programme de l'Agence de l'Eau prévoit-il des Contrats spécifiques, ou thématiques ?

Elise GARCIA y ajoute un 4e enjeu majeur prévu, la solidarité entre les territoires. Elle indique que le 12e programme est encore en discussion, qu'il n'entrera en vigueur qu'au 1er janvier 2025. Il est prévu de conserver des démarches contractuelles, avec une attention particulière au portage à l'échelle des bassins versants en s'appuyant sur les EPTB et les instances de gouvernance comme ce comité, avec notamment l'objectif de relever les défis contenus dans le plan d'adaptation au changement climatique 2024-2030.

3. Le contenu prévisionnel du Contrat 2022-2024 et son état d'avancement global

Présentation de Flore IMBERT-SUCHET, Directrice du Symbo (supports visuels 18 à 28) :

qui rappelle les 4 volets et les différents objectifs qui structurent ce Contrat « grand cycle de l'eau » 2022-2024, ainsi que ses grandes masses financières : budget prévisionnel de 6,5 M€, dont 3,9 M€ d'aides publiques. Les projets d'action sur les cours d'eau se répartissent sur l'ensemble des sous-bassins, en amont et en aval. Elle illustre l'action de restauration de la morphologie des cours d'eau, photos du Dardaillon à l'appui. Les actions sur des zones humides intérieures, sur le bassin versant, s'ajoutent à celles des zones humides périlagunaires, en s'appuyant notamment sur la stratégie de bassin versant de gestion des zones humides. Outre la fonction de réservoir de biodiversité, l'enjeu est aussi d'améliorer le grand cycle de l'eau : absorber les excès d'eau, favoriser l'infiltration vers les nappes, restitutions aux étiages. Enfin, ce programme prévoit de s'emparer de nouveaux enjeux dans la perspective d'élaborer un futur Contrat de milieu multithématique : les flux de nutriments admissibles par l'étang de l'Or, la ressource en eau, la désimperméabilisation des sols. Ce Contrat, très court, ne dure en fait que 2 ans (mi-2022 à mi-2024), et cet état d'avancement constitue donc déjà un point à mi-parcours.

Présentation de Pierre THELIER, Symbo (supports visuels 29 à 36) :

qui présente l'avancement global : environ un quart des actions sont en cours ou terminées, mais la plupart demeurent en préparation (~30% des projets, soit ~40% des montants du programme, parmi les plus coûteux). Les autres projets sont parfois en retard (~15%) ou bien prévus ultérieurement, inscrits pour un démarrage en 2024 (~20-25%). Les montants engagés pour certains travaux excèdent leur prévisionnel, mais l'ensemble reste dans l'enveloppe du Contrat. Il en va de même pour les aides publiques. La programmation pour 2024 est presque aussi ambitieuse que celle de 2023, avec la contrainte calendaire de déposer les dossiers de demandes de subventions avant le 30 juin 2024.

Echanges entre les participants du Comité

Mme Caroline ANDRE, Présidente de l'ASA de Marsillargues, demande comment sont définies les zones humides présentées dans le plan de gestion stratégique, selon quels critères et quelles modalités de concertation avec les acteurs.

Eve LE POMMELET (Symbo) répond que le plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH) s'est appuyé sur la topographie, la nature géologique des sols, la recherche d'éléments caractéristiques (faune, flore, zones inondables…) et des vérifications de terrain, pour caractériser des secteurs de zones humides, selon le cahier des charges de l'Agence de l'Eau. Il ne s'agit pas d'appliquer l'arrêté de 2008 permettant de délimiter les zones humides dans le cadre de procédures réglementaires, mais plutôt de disposer d'un document local de référence, évolutif, favorisant l'intégration de cet enjeu dans la gestion publique, l'aménagement du territoire, documents d'urbanisme, etc. En lui-même, le PGSZH n'a pas de portée réglementaire.

Caroline ANDRE déplore un manque de partage avec la profession agricole et regrette que les agriculteurs de la plaine de Marsillargues n'aient pas été associés à ces délimitations. Elle défend l'actuelle vocation agricole de l'occupation des sols ainsi que la forte valeur économique de cette plaine. En tant que représentante des agriculteurs de la plaine de Marsillargues, elle demande à être associée aux discussions sur les zones humides, car elle a découvert la délimitation de zone humide au PLU de Marsillargues et s'alarme d'un retrait du droit à cultiver les terres en évoquant la nécessité de trouver des compensations à la hauteur d'un tel changement d'affectation des sols. Enfin, elle évoque des pratiques actuelles visant à réintroduire sur la plaine des espèces de zones humides.

Tout en rappelant que l'existence de zones humides fonctionnelles constitue notre assurance vie face aux effets du changement climatique, Eve LE POMMELET expose que l'élaboration puis la restitution du PGSZH ont fait l'objet de nombreuses réunions de concertation au travers de la Commission « Rivières & Zones Humides » à laquelle la Chambre d'agriculture et l'ASA sont systématiquement invitées. L'identification de zones humides sur la plaine de Marsillargues a fait l'objet d'ajustements méthodologiques, en ne conservant que les terrains situés en-dessous du niveau de la mer, car la méthode initiale retenait l'ensemble de la plaine. Il résulte de ces ajustements un zonage PGSZH qui ne couvre qu'une portion restreinte de la plaine de Marsillargues ; celui-ci ne correspond par ailleurs pas au zonage retenu à ce stade dans l'élaboration du PLU, issu du diagnostic environnemental élaboré par la commune. De plus, elle rappelle qu'il n'y a pas incompatibilité entre zones humides et activités agricoles : le secteur retenu par le PGSZH est actuellement occupé par des éleveurs avec qui il serait le cas échéant tout à fait pertinent d'établir des pratiques agro-environnementales adaptées. Le PGSZH préconise sur ce secteur l'élaboration d'un plan de gestion local, en partenariat étroit avec les usagers locaux. Enfin, il est erroné de parler d'introduction d'espèces de zones humides, car elles étaient déjà implantées sur la plaine, cette présence ayant justifié la localisation de mesures compensatoires de projets divers visant ces espèces. Quant aux éventuels règlements pouvant s'appliquer sur la plaine, ils sont soit du ressort du PLU établi par la commune, soit de dispositions supra qui s'imposent au territoire (loi Littoral, PPRI...). Ceux-ci n'étant pas du ressort ni du Symbo ni de ce Comité, elle propose de poursuivre la réunion selon l'ordre du jour prévu.

M. Joël RAYMOND, DREAL, demande si les aides publiques sont calculées à partir des prévisionnels du Contrat ou bien à partir des coûts réellement engagés, en réaction aux graphiques présentés et en citant la forte inflation récente qui impacte les dépenses des collectivités.

Elise GARCIA répond que l'engagement contractuel de l'Agence de l'Eau porte sur des taux d'aides et sur une enveloppe plafond. Les taux d'aides s'appliquent sur les assiettes définies par les dossiers de demandes d'aides déposés, pas sur les prévisionnels inscrits dans les fiches actions du

Contrat ; un Contrat ne peut pas être défavorable au territoire. Elle recense un seul cas où ces révisions à la hausse des assiettes a conduit à dépasser l'enveloppe plafond globale et à l'écriture d'un avenant contractuel. Concernant les actions sur le petit cycle de l'eau, il existe des coûts plafonds (par unité linéaire ou de surface) sur lesquels s'appliquent les aides : elle annonce que le 12e programme d'intervention financière de l'Agence prévoit de les relever de 15%, en lien avec l'inflation. Enfin, elle souligne le travail de qualité fourni par le Symbo pour chiffrer ces actions avec une bonne précision, restant dans l'enveloppe prévue malgré l'inflation et un bon taux de réalisation en ce mi-parcours. Elle appelle à déposer les dossiers d'un maximum d'actions prévues, qu'elles aient été initialement inscrites sur l'année 2023 ou sur 2024, et rappelle l'échéance au 30 juin 2024 pour réaliser ces dépôts à l'Agence de l'Eau.

4. Retours d'expériences de porteurs de projets : 3M, Symbo, POA, Lunel

Renaturation de la moyenne vallée de la Cadoule

Introduction de Mme Véronique NEGRET, Vice-Présidente de Montpellier M. Métropole,

qui récapitule l'engagement de la Métropole et de son service Gemapi dans ce Contrat, avec 28 projets dont 4 terminés, 17 engagés et donc 7 à démarrer prochainement. Il est attendu de réaliser la gestion de 30 km linéaires de ripisylves de cours d'eau ; ou encore 11 projets visant « Plus de nature en ville » avec la désimperméabilisation de cours d'écoles et de voiries : c'est l'objet de la mission d'Occitane Mestre, recrutée il y a un an et présente dans la salle, qui accompagne aussi les communes techniquement et pour l'obtention des aides publiques. Elle cite également l'importance de la sensibilisation du public au travers d'outils de communication, comme le sentier pédagogique du Bérange réalisé en partenariat avec le Symbo et la Commune et inauguré le 30 juin dernier à Saint-Drézéry. Enfin, et pour la première fois, le service Gemapi publie un rapport d'activités, qui sera diffusé prochainement.

Présentation de Julien CAUCAT, Montpellier M. Métropole (supports visuels 40 à 42)

qui présente le projet de renaturation de la moyenne vallée de la Cadoule engagé à Baillargues. Le site retenu présente des désordres identifiés par l'étude préalable à la restauration de la Cadoule et du Bérange (Symbo, 2023), par le PGSZH et constatés sur le terrain. Par exemple, l'incision du lit a pour effet de rabaisser la nappe et peut aller jusqu'à favoriser la remontée du biseau salé. Autre exemple, un merlon déconnecte actuellement la Cadoule d'un ancien bras de décharge, créant une opportunité de restauration d'une annexe au cours d'eau. Ce site a été choisi pour ses enjeux, du fait de la maîtrise du foncier, et de de connaissances préalables satisfaisantes (dossier réglementaire, hydraulique). L'étude vient de démarrer : elle proposera un programme de travaux d'ici à la fin de l'année 2024.

Mme Sabine NADER, Association La Grande Motte Environnement, ayant constaté la mortalité de plantations au bord de cours d'eau restaurés à Valergues, demande comment sera prévu l'entretien et l'arrosage des plantations, afin que la restauration soit pérenne.

Julien CAUCAT considère qu'il s'agit d'une véritable question de fond, entre une solution pleinement fondée sur la nature qui consisterait à se limiter à préparer le terrain (végétalisation spontanée) et une solution de plantation complète nécessitant un fort entretien. Ce sera à l'étude de le déterminer.

M. Frédéric HOUSSET, Agence de l'Eau, ajoute qu'il s'agit bien d'un compromis à trouver entre la durée que va prendre la restauration, très longue en cas de « laisser faire la nature », et la difficulté à maintenir des plantations si ce choix est retenu.

Patricia MOULLIN-TRAFFORT précise que lors des projets de restauration de ripisylve par plantations, la mortalité des premières années est anticipée en ajustant le nombre de plants au-dessus de la quantité ciblée, on surplante puis on laisse faire la nature. Elise GARCIA confirme en indiquant que le taux de mortalité classiquement utilisé dans ces projets est de 30%. Les retours d'expériences montrent que laisser-faire un réensemencement naturel fonctionne bien.

Entretien du Nègues-Cats

Présentation de Nathalie VAZZOLER, Symbo, et Amandine AURICHE, 3M (supports 44 à 48)

qui indiquent que l'entretien des cours d'eau (en particulier la végétation rivulaire, appelée ripisylve) est encadré par des plans de gestion établis sur toutes les rivières et affluents du Bassin de l'Or. Elles présentent l'état initialement très dégradé du Nègues-Cats, petit cours d'eau traversant des zones très urbanisées notamment sur Pérols et Mauguio. Elles illustrent les quantités de déchets retirés du milieu naturel ainsi que la sélection de la végétation rivulaire pertinente. Ce premier entretien réalisé par la collectivité, conjoint par les Gemapiens 3M et Symbo selon le tronçon et la rive considérée, a coûté bien plus cher que prévu (~75 k€ au total) notamment au vu de la quantité des déchets retirés. Il sera désormais annualisé.

M. Frédéric HOUSSET souligne l'effort réalisé sur le traitement des déchets qui n'arriveront plus dans l'étang ou ses marais périphériques. Il remarque qu'un projet de restauration morphologique pourrait présenter un intérêt sur le Nègues-Cats, d'autant plus que ce secteur bénéficie déjà d'autres actions ambitieuses d'adaptation au changement climatique comme la désimperméabilisation de superficies importantes.

Un programme d'actions concerté pour le marais de Plagnol

Présentation de Kathleen PERROT, Pays de l'Or Agglomération (supports visuels 50 à 56)

qui contextualise le site parmi les zones humides périlagunaires autour de l'étang de l'Or et en décrit les 4 sous-unités : le Marais de Plagnol proprement dit accueille une roselière (habitat d'eaux douces) ; le Marais n°1 est une ancienne roselière devenue prairie humide partiellement ouverte sur l'étang ; La Palus est un site à sansouïre et prés salés, connecté à la lagune ; s'y ajoute l'ancienne décharge, point haut et dont les pollutions potentielles sont à gérer. L'étude d'élaboration d'un plan de gestion concerté a montré le besoin de gestions différentes entre ces sites. Elle propose une approche vis-à-vis du changement climatique pour certains « fixiste » (conserver l'état actuel), pour d'autres « dynamique » (accompagner une évolution inévitable). Elle expose les grands axes du programme d'actions, dont la validation est prévue en décembre lors d'une Commission « Eau » de POA. Ensuite, la mise en œuvre du plan de gestion sera suivie par le « comité de pilotage des sites nord » de l'étang de l'Or, qui assure déjà la concertation de la gestion des zones humides périlagunaires voisines.

Caroline ANDRE demande quels sont les suivis des risques potentiels liés à l'ancienne décharge et comment sont évaluées les éventuelles pollutions.

Kathleen PERROT répond que ces suivis sont cadrés réglementairement par la DREAL et évaluent la qualité de l'eau du canal de colature, les biogaz et la stabilité structurelle de la butte.

Mme Cécile RETAILLEAU, Département de l'Hérault, s'intéresse aux mesures spécifiques prises vis-à-vis du changement climatique et demande à les développer un peu plus.

Kathleen PERROT précise qu'il s'agit d'adapter le règlement de gestion hydraulique des marais pour prendre en compte les changements qui s'opèrent déjà : le manque d'eaux douces oblige à adapter l'objectif de gestion, et le cas échéant à laisser le milieu évoluer naturellement. Elle ajoute qu'il existe des mesures compensatoires de l'aéroport de Fréjorgues sur cette zone humide, qui apportent par ailleurs une meilleure capacité d'évaluation de l'évolution de ces milieux aquatiques.

Stratégie foncière sur le Bassin de l'Or

Présentation de Eve LE POMMELET, Symbo (supports visuels 58 à 61)

qui propose un focus sur les actions transversales du PGSZH en cours, la sensibilisation du public et l'émergence d'une stratégie d'intervention foncière. D'une part, le Symbo proposera les 5-6 avril 2024 les « 24h des zones humides », avec sorties naturalistes et animations. D'autre part, élaborer un outil intégrateur pour mieux définir les rôles de chacun des acteurs et les besoins du bassin versant en termes de maîtrise foncière (sans un recours systématique à l'acquisition !) vis-à-vis des enjeux environnementaux locaux : zones humides, captages d'eau potable, etc. L'actualité est de finaliser la détermination des secteurs prioritaires et de s'entourer des partenaires appropriés dont c'est le métier, tels que le service foncier du Département. Le territoire du Bassin de l'Or dispose désormais d'éléments suffisants pour identifier les convergences et priorités foncières communes aux différentes collectivités sur les plans de l'eau et de l'environnement.

M. Jean-Claude ARMAND, Vice-Président de la CCGPSL, encourage cette démarche de maîtrise foncière et milite pour de l'acquisition ciblée sur les secteurs à forts enjeux, car cela facilite l'action environnementale. Il cite à ce titre les exemples présentés de restauration de cours d'eau (Dardaillon, Cadoule) : leur réalisation a été fortement facilitée par le fait que le foncier était public ! La propriété publique est inaliénable, imprescriptible, délivre des autorisations d'occupations temporaires plutôt que des baux privés, et d'un point de vue juridique, la propriété publique amène les contentieux devant le juge administratif, ce qui est largement préférable à des procédures civiles. Il ne s'agit pas d'acquérir partout mais là où c'est prioritaire. Pour ce faire, disposer d'une stratégie à l'échelle du bassin versant est très important ; elle doit être partagée sur le territoire afin que l'ensemble des pouvoirs publics s'en saisisse pleinement.

Filets à macrodéchets en cours de développement aux exutoires urbains

Présentation de Fanny BOUSQUIE, Pays de l'Or Agglomération (supports visuels 63 à 67)

qui décrit le fonctionnement général de ces filets à placer aux exutoires pluviaux urbains, qui doivent à la fois conserver leur rôle d'évacuation des eaux et retenir les déchets avant rejet au milieu naturel. Les deux installations réalisées ont ciblé les stations balnéaires de La Grande Motte puis de Carnon, au niveau des ports : ces cas particuliers nécessitent des pompes de relevage coûteuses, avec de lourds travaux de terrassement qui masquent les ouvrages. Un futur projet prévu à Candillargues devrait être moins onéreux, sur une assise béton préexistante débouchant sur un canal. La fréquence d'entretien n'est pas encore connue, le premier vidage du filet de La Grande Motte est prévu courant décembre.

Mme Occitane MESTRE, Montpellier M. Métropole, exprime que si ce sujet reste assez nouveau, tous les services des eaux et des déchets des collectivités devraient s'en saisir. La Métropole a réalisé des tests et envisage notamment des solutions en amont : désimperméabilisation, paniers aux avaloirs…

Désimperméabilisation de toutes les cours d'écoles de la Ville de Lunel

Présentation de Philippe GEBELIN, Ville de Lunel (supports visuels 69 à 80)

qui partage les réussites, conseils et écueils à éviter pour végétaliser les cours d'écoles. Sur les 8 projets déjà réalisés lors des étés 2022 et 2023, la concertation avec les enseignants, les élèves et leurs parents a été centrale : conserver une bonne adéquation entre les activités et la nouvelle configuration des espaces extérieurs. Les choix n'ont pas été les mêmes d'une école à l'autre ! Le calendrier de travaux, pendant les vacances scolaires, présente aussi des atouts et contraintes : congés estivaux (du personnel, mais aussi des entreprises !), plantations à la Toussaint. La végétalisation ouvre la possibilité à de nouvelles animations et apprentissages pour les enfants,

accompagnés par la Ville via une association. Les travaux des 5 cours d'écoles restantes sont en préparation pour une réalisation à l'été 2024. Au total sur les 13 écoles, la commune aura engagé environ 2 M€, d'où l'intérêt de capter le soutien financier de l'Agence de l'Eau. Enfin, il élargit le sujet de la nature en ville en évoquant le projet de restauration de la Laune, petit cours d'eau lunellois en contexte urbain, sur l'emprise d'un actuel bassin de rétention.

M. Florian TEMPIER, 1er adjoint de la Ville de Marsillargues, demande si un arrosage est prévu dans les cours d'école revégétalisées.

Philippe GEBELIN indique qu'un goutte à goutte est prévu pour les premières années seulement.

Frédéric HOUSSET abonde sur l'efficacité de ces faisceaux d'actions : c'est leur cumul qui permettra de diminuer les pressions urbaines sur les milieux aquatiques : autoépuration, biodiversité, etc.

Eve LE POMMELET souligne l'importance du choix des essences : certaines espèces exotiques sont attractives car elles sont résistantes, comme la lippia, mais elles sont aussi envahissantes et donc à proscrire dans ce type de projets. Elle confirme aussi le fort intérêt environnemental à réussir le projet de restauration de ce tronçon de la Laune en pleine zone urbaine. Elle cite l'actualité d'un colloque qui se déroule à Lyon le jour même[1], qui démontre le fort potentiel des bassins de rétention d'eaux pluviales pour assurer des fonctions écosystémiques en plus de leur fonction hydraulique initiale.

5. Conclusion de la réunion : bilan du Contrat et perspective de l'émergence d'un SAGE

Présentation écourtée de Flore IMBERT-SUCHET, (supports visuels 82 à 88)

qui commente très rapidement les suites à donner et perspectives, en raison de l'heure avancée et de la nécessité de clore la séance du fait d'autres engagements suivants de la Présidente et différents élus de ce Comité. Elle indique que ce Comité a été centré sur le Contrat 2022-2024 et qu'il faudra en dresser le bilan à son issue. L'ordre du jour du prochain Comité du Bassin de l'Or sera plutôt consacré à l'émergence du SAGE et l'évolution de ce Comité en Commission Locale de l'Eau. Elle présente le périmètre du SAGE proposé aux services de l'Etat, qui reprend les délimitations du bassin hydrographique ainsi qu'un secteur en mer calé sur la limite de la masse d'eau littorale qui va ponctuellement au-delà des 3 miles marins. Elle résume la procédure à venir, avec une consultation du Préfet de 4 mois qui sera réalisée courant 2024, au cours de laquelle seront amenés à se prononcer les services de l'Etat (MISEN), le Comité d'Agrément du bassin Rhône-Méditerranée, ainsi que les collectivités du territoire.

Patricia MOULLIN-TRAFFORT remercie l'ensemble des participants et note que ces présentations montrent la volonté conjointe des acteurs du territoire à agir plus vite et plus fort avec le soutien des partenaires institutionnels et financiers de ces démarches, et clôt la réunion.

[1] *« Végétalisation et biodiversité des bassins de gestion des eaux pluviales », Métropole du Grand Lyon & ARRA, à Bron (69)*

Invités et participants (41)

Organisme	Représentant(e)	Participation	Représentant(e)	Participation
Collège des élus				
Conseil Régional Occitanie	Zina Bourguet	Absente	Sylvie Thomas	Absente
Conseil Départemental de l'Hérault	Jérôme Boisson	Excusé	Jacqueline Markovic	Présente
Montpellier Méditerranée Métropole	Véronique Négret	Présente		
Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or	Christian Jeanjean	Excusé		
Communauté de communes du Pays de Lunel	Michel Créchet	Présent	Florian Tempier	Présent
Communauté de communes du Grand Pic St Loup	Jean-Claude Armand	Présent		
Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (EPTB Or)	Patricia Moullin-Traffort	Présente	Gérard Grabiel	Présent
Syndicat du Bassin du Lez (EPTB Lez)	Cyril Meunier	Excusé	A. Boursiac, rep. technique	Présente
EPTB Vidourle	Julie Croin	Absente		
Syndicat Mixte de Garrigues-Campagne	Jacques Grau	Absent		
SIVU la Palus	Yves Quesada	Excusé		
Syndicat intercommunal CAMMAOU		Absent		
COPIL Natura 2000 Étang de Mauguio	René Chalot	Excusé		
COPIL Natura 2000 Hautes garrigues		Absent		
Collège des usagers				
VNF	Philippe Schneider	Excusé		
BRL	François Gontard	Excusé		
ASA de Marsillargues	Caroline André	Présente		
Chambre d'agriculture de l'Hérault	Marie Levaux	Excusée	H. Suzor, Rep. technique	Présente
Chambre des Métiers de l'Hérault		Absent		
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault		Absent		
Fédération Dép. de Pêche de l'Hérault	Jean-Jacques Daumas	Présent		
Fédération Dép. des Chasseurs de l'Hérault	Bernard Ganibenc	Présent	T. Lebrun, rep. technique	Présent
CEN LR		Absent		
CUMA de Mauguio		Excusé		
Prud'homie de Palavas les Flots		Absent		
EID Méditerranée		Absent		
Association de chasse maritime (ACM)	Bernard Ganibenc	Présent		
Melgueil Environnement	Henri Bak	Présent	Claudine Pomarède	Présente
La Grande Motte environnement	Sabine Nader	Présente		
Collectif CAPNUBAM / Asso. Riverains du Ponant		Absent		
Collège de l'Etat & organismes associés				
Préfecture de l'Hérault / DDTM	Pascale Fiévet	Présente		
Préfecture de Bassin Rhône Méditerranée / DREAL	Joël Raymond	Présent	Pierre Vinches	Absent
ARS (Agence Régionale de Santé)		Absent		
Conservatoire de l'espace Littoral et des rivages lacustres	Laurine Pauly	Présente		
Office Français de la Biodiversité (OFB)		Absent		
Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse	Elise Garcia	Présente	Frédéric Housset	Présent
Communes invitées, services territoriaux et autres participants à la réunion				
Teyran (élu)	Patrick Rocher	Présent		
Entre-Vignes (Maire), CCPL	Jean-Jacques Esteban	Présent		
Saint-Drézéry (Maire)	Jackie Galabrun-Boulbes	Présente		
Conseil Départemental de l'Hérault (services)	Cécile Retailleau	Présente	Gilles Lorente	Présent
Montpellier Méditerranée Métropole (services)	Amandine Auriche	Présente	Julien Caucat	Présent
Montpellier Méditerranée Métropole (services)	Occitane Mestre	Présente	Sébastien Richarte	Excusé
Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or (services)	Fanny Bousquié	Présente	Benjamin Pallard	Excusé
Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or (services)	Kathleen Perrot	Présente		
Ville de Lunel (services)	Vincent Taurelle	Présent	Philippe Gebelin	Présent
Symbo (services)	Flore Imbert-Suchet	Présente	Pierre Thélier	Présent
Symbo (services)	Eve Le Pommelet	Présente	Eric Martin	Présent
Symbo (services)	Christophe Orth	Présent	Ludovic Cases	Présent
Symbo (services)	Nathalie Vazzoler	Présente	Nathalie Genty	Présente